

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES DE
MKD GROUPE

Version en vigueur à compter du 2 avril 2022

1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS ET SERVICES DE MKD GROUPE

1.1. APPLICATION DES CONDITIONS

MKD Groupe est une S.A.R.L. au capital social de 1.000 euros dont le siège est situé 35 rue de la Belle Image - 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil (France) sous le numéro B 852 283 761 (N° TVA Intracommunautaire : FR 68852283761) (contact@mkdgroupe.com) (« PRESTATAIRE » ou « MKD »).

MKD intervient dans le domaine du marketing direct.

Les présentes conditions générales de services (« CONDITIONS ») s'appliquent de plein droit et de façon exclusive – sauf convention particulière contraire expresse – à toutes prestations de services effectuées par MKD et notamment (liste non exclusive) :

- Locations de bases de données et services associés.
- Mise en place d'opérations de communication et de marketing direct via courrier postal, email, téléphone mobile et SMS, téléphone fixe, fax (en ce compris les opérations de segmentation, conception, création des supports, envoi et suivi des réceptions, *reporting*). En particulier des actions de communication consistant à faire la promotion d'une marque ou produit ou service ou personne, au moyen d'un message ou slogan, par l'intermédiaire de supports de communication email, sms ou postaux (« campagnes »).
- Enrichissement, déduplication, normalisation, collecte de bases de données.
- Routage de campagnes.
- Autres services de marketing direct.

Y compris lors des périodes d'utilisation gratuites, éventuellement accordées par MKD.

Les offres formulées par MKD, qu'elles soient générales ou à personne déterminée, sont **exclusivement réservées aux professionnels**, personnes morales ou physiques.

Le client est toute personne physique ou morale s'adressant à MKD à titre professionnel pour la vente de données ou prestations de services susvisées, et toutes prestations annexes (« CLIENT »). Ensemble, MKD et le CLIENT sont désignés par « Parties ».

Préalablement à toute COMMANDE, LE CLIENT :

- prend connaissance des présentes CONDITIONS – consultables à l'adresse suivante <https://mkdgroupe.com/cgv/> et dans l'offre, devis ou bon de commande établi par MKD – et les accepte sans réserves du seul fait de son acceptation de l'offre ou d'un devis ou bon de commande de MKD (« COMMANDE »). Le CLIENT accepte de ce fait la politique de protection des données personnelles de MKD (ANNEXES I.A et I.B) qui fait partie intégrante des présentes.
- s'assure, sous sa seule responsabilité, que les services qui sont proposés par MKD sont susceptibles de répondre à ses attentes, en consultant notamment les documents descriptifs remis par MKD sur simple demande par email à l'adresse suivante : contact@mkdgroupe.com.

Toutes conventions particulières ou conditions contraires proposées par le CLIENT ne sont susceptibles d'engager MKD qu'après sa confirmation expresse et par écrit. Faute d'acceptation expresse et par écrit, les présentes prévalent sur toute convention particulière ou conditions contraires qui restent inopposables à MKD, quel que soit le moment où elles auront été portées à sa connaissance.

En cas d'ambiguïté ou contradiction, les CONDITIONS prévalent sur tout autre document commercial de MKD ou information sur le site Internet de MKD : <https://mkdgroupe.com>.

1.2. EVOLUTION DES CONDITIONS

Les présentes CONDITIONS peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par MKD.

Les CONDITIONS applicables aux COMMANDES passées par le CLIENT sont celles en vigueur à la date de la COMMANDE, telle que confirmée par MKD. Les modifications ultérieures des CONDITIONS seront applicables à toutes commandes postérieures.

1.3. COMMANDE

Les offres tarifaires et devis de MKD sont valables 30 (trente) jours à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire ou particulière précisée sur le devis ou sur le bon de commande (« BDC ») émis par MKD. Le barème des prix de MKD en vigueur est communiqué au CLIENT sur simple demande à l'adresse électronique: contact@mkdgroupe.com.

La COMMANDE du CLIENT est valablement adressée à MKD par voie électronique: contact@mkdgroupe.com.

MKD Groupe est libre de refuser toute commande sans en donner le motif.

Tant que MKD n'a pas confirmé la COMMANDE par e-mail, le CLIENT est en droit de la modifier. MKD informe le CLIENT dans les meilleurs délais de tout changement de prix ou de calendrier consécutif aux modifications demandées.

Toute commande confirmée par MKD engage le CLIENT de façon ferme et définitive, y compris au respect des présentes CONDITIONS.

MKD et le CLIENT peuvent convenir d'un commun accord, exprès et par écrit, de compléter par des conditions particulières négociées les présentes CONDITIONS, notamment via les BDC (ensemble, « CONTRAT »).

La COMMANDE passée par un CLIENT et acceptée par MKD lui est strictement personnelle et ne peut être cédée, même partiellement.

1.4. DELAI DE RETRACTATION

Le CLIENT ne dispose d'aucun délai de rétractation sauf si, cumulativement le contrat est conclu hors établissement, l'objet du contrat n'entre pas dans le champ principal d'activité du CLIENT, et le CLIENT n'emploie pas plus de cinq salariés; auquel cas, le délai de rétractation est de quatorze (14) jours.

Si le CLIENT remplissant ces conditions cumulatives sollicite MKD pour que l'exécution d'une COMMANDE commence avant la fin de ce délai de rétractation, le CLIENT reconnaît et accepte par les présentes, qu'après que MKD aura exécuté la COMMANDE, il ne disposera plus du droit de rétractation.

Le CLIENT qui exerce son droit de rétractation alors que l'exécution a commencé à sa demande avant la fin du délai de rétractation verse à MKD un montant correspondant aux ventes et services fournis jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionnel au prix total de la COMMANDE. Si le prix total est excessif ou des réductions importantes ont été consenties, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

1.5. PRIX ET FACTURATION

Le CLIENT reconnaît avoir, préalablement à sa COMMANDE, eu la possibilité d'en vérifier le détail, le prix, et d'en corriger les éventuelles erreurs.

1.5.1. Prix et tarifs

Outre les prix prévus au CONTRAT, seuls les prix mentionnés dans les devis ou BDC de MKD (« OFFRE ») sont fermes et définitifs. Les renseignements tarifaires donnés sur les sites Internet, documentation commerciale, cas d'étude clients, et autres, ne sont indiqués qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés par MKD sans préavis.-

Le prix de l'OFFRE formulée par MKD est, pendant un délai de 30 jours, stipulé ferme et définitif. Il comprend les coûts accessoires aux prestations de services que MKD s'engage à effectuer, ainsi que tout autre coût, risque ou charge en rapport avec l'exécution de la COMMANDE, et toute réduction de prix consentie par MKD au CLIENT.

MKD se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Le CLIENT sera informé par tous moyens de ces nouveaux tarifs, qui entreront en vigueur dès leur mise en place pour les nouvelles commandes ou à date anniversaire pour les contrats en cours. Le CLIENT partie à un contrat en cours dont le tarif a été modifié par MKD a la possibilité soit d'accepter les nouvelles conditions tarifaires, soit de solliciter la résiliation de son CONTRAT. A défaut de réaction de la part du CLIENT pendant la période de préavis d'un (1) mois à compter de la notification de changement de tarif par MKD (par email, ou par courrier), l'accord du CLIENT sera réputé acquis. Les tarifs des prestations payées d'avance par le CLIENT seront garantis pour la période concernée.

1.5.2. Taxes

Les prix et tarifs sont exprimés en euros, hors taxes; toutes taxes en sus à la date de facturation sont à la charge du CLIENT.

MKD répercute, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

1.5.3. Facturation

La facturation intervient dès confirmation de la COMMANDE du CLIENT, ou à l'échéance convenue par CONTRAT.

Le CLIENT communique à MKD ses coordonnées postales, électroniques et bancaires lors de la COMMANDE. Il informe MKD de toute modification des ses coordonnées, ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales avec MKD.

1.6. CONDITIONS DE RÈGLEMENT, RETARDS ET DÉFAUTS DE PAIEMENT

1.6.1. Conditions de règlement

Toute prestation effectuée par MKD pour le compte du CLIENT est par défaut payable en totalité à la COMMANDE, sauf mention contraire sur le CONTRAT, le devis ou le BDC validé par le CLIENT.

Les paiements doivent être effectués de telle manière que MKD puisse disposer des sommes dues avant le démarrage des prestations commandées, et au plus tard le jour de l'échéance figurant sur la facture.

A titre dérogatoire, et sous réserve de le préciser expressément, MKD pourra consentir des conditions de paiement plus favorables au CLIENT sans que le délai de paiement consenti ne puisse excéder trente (30) jours après l'exécution de la COMMANDE.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé au CLIENT.

1.6.2. Retards et défauts de paiement

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, MKD se réserve la faculté de suspendre ses obligations vis-à-vis du CLIENT sans préavis et jusqu'au complet paiement des sommes dues.

En cas de retard de paiement et passé le délai d'un (1) mois après mise en demeure, MKD a la faculté de résilier de plein droit tout accord, devis ou contrat établi avec le CLIENT, sans préjudice de toutes les sommes restant dues et de tous dommages-intérêts.

Tout incident ou retard de paiement de l'une des échéances d'une COMMANDE rend exigible immédiatement la totalité des sommes restant dues par le CLIENT et entraîne immédiatement l'annulation de tout accord de paiement mensualisé conclu entre MKD Groupe et le CLIENT. Les sommes restant dues au titre du CONTRAT sont alors immédiatement exigibles et facturées en intégralité en une seule fois.

En cas de rejet de paiement (chèque impayé, virement bancaire annulé, prélèvement rejeté, ou autre) des frais forfaitaires correspondants aux frais bancaires occasionnés (40 Euros par paiement rejeté), seront immédiatement facturés et payables à réception de facture.

Sur toute somme non payée à échéance, s'appliquent de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et ce, à compter du premier jour de retard (soit du jour suivant la date de règlement indiquée dans la facture).

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due de plein droit pour frais de recouvrement, en sus des frais occasionnés le cas échéant par le recouvrement contentieux des sommes dues.

Clause pénale – Pour tout retard de paiement supérieur à quarante-cinq (45) jours, la somme restant due sera majorée d'une pénalité forfaitaire de 12% sans qu'un préavis préalable soit nécessaire.

1.7. LIVRAISON ET RÉCEPTION

La date fixée pour la livraison est indiquée sur l'OFFRE ou le BDC de MKD, à laquelle elle s'impose sous réserve que la COMMANDE soit passée par le CLIENT vingt-quatre (24) heures avant la date de livraison.

MKD s'engage expressément à mettre tous moyens en œuvre pour respecter le calendrier établi avec le CLIENT, sauf événement indépendant de sa volonté ou le fait du CLIENT (dont le manquement de celui-ci au respect de ses propres obligations contractuelles, notamment le règlement du prix).

Paiement intégral préalable – Sauf mention contraire prévue dans l'OFFRE ou BDC de MKD, l'exécution des COMMANDES est soumise à la réception préalable du paiement intégral du prix correspondant. Nonobstant la réception des données/fichiers informatiques livrés par MKD, et des prestations réalisées au titre du CONTRAT, c'est après le paiement intégral du prix que le CLIENT peut en disposer, et seulement pour les finalités autorisées à partir de ses besoins tels que définis lors de la COMMANDE et sous les réserves prévues au CONTRAT. Par paiement intégral du prix, MKD entend l'encaissement effectif du titre de paiement et non pas la remise d'un titre créant une obligation de payer. En cas de paiement échelonné, il n'y a de paiement intégral qu'après paiement de toutes les échéances par le CLIENT.

Retard imputable à MKD – Tout événement susceptible d'avoir une influence sur la COMMANDE sera immédiatement porté à la connaissance du CLIENT. MKD doit notifier cet événement immédiatement par écrit au CLIENT, ainsi que sa durée probable et ses conséquences sur les délais de livraison.

Toute commande qui ne serait pas livrée dans le délai prévu, avec un retard supérieur à dix (10) jours, pourra être résiliée par le CLIENT, qui peut également accepter le report de la date limite de livraison.

Retard imputable au CLIENT – Tout retard dû notamment à une modification du périmètre de prestations demandée par le CLIENT, à la communication par le CLIENT d'informations ou de données incomplètes et/ou inutilisables, à un manque de collaboration de sa part, ou à un règlement tardif du prix, entraînera de plein droit un report des délais de réalisation, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par le CLIENT. En tout état de cause, le CLIENT a l'obligation de prendre toutes dispositions pour permettre la réalisation des prestations à la date convenue avec MKD au titre du CONTRAT.

Réception et réserves – Dès que les données sont livrées, le CLIENT en prononce la réception, le cas échéant sous les réserves suivantes (« RÉCEPTION »): À compter de la livraison et jusqu'à l'expiration d'un délai de quarante-huit (48) heures, le CLIENT doit émettre toutes réserves concernant les données et prestations livrées. Le CLIENT peut refuser les données et prestations non conformes à la commande sous réserve de notification de ce refus par écrit dans le délai susmentionné. Dans ce cas, le CLIENT détruit de ses bases tous éléments livrés par MKD dont il refuse la réception, sous peine d'une indemnité forfaitaire en faveur de MKD du triple de la COMMANDE concernée. En cas de non-conformité portant sur des points mineurs, le CLIENT pourra procéder à la réception avec réserves.

1.8. STIPULATIONS PARTICULIÈRES SELON LE TYPE DE PRESTATIONS OBJET DE LA COMMANDE

Location à usage unique de fichiers Contacts Professionnels (Business to Business ou B2B) ou Contacts Particuliers (Business to Customer/Consumer ou B2C) – Les fiches MKD et tous les canaux de communication qu'elles contiennent (adresses emails, numéro de téléphone mobile, adresse postale, numéro de fax, etc.)

faisant l'objet d'une location à usage unique sont transmises au CLIENT pour une utilisation unique sur une période ne pouvant excéder trois (3) mois à compter de la livraison, sauf mention contraire prévue au CONTRAT.

Location à usage multiple de fichiers Contacts Professionnels (Business to Business ou B2B) ou Contacts Particuliers (Business to Customer/Consumer ou B2C) – Les fiches MKD et les canaux de communication qu'elles contiennent visés dans la COMMANDE (adresses emails, numéro de téléphone mobile, adresse postale, numéro de fax, etc.) sont transmises au CLIENT pour une utilisation multiple sur une période ne pouvant excéder trois (3) mois à compter de la livraison, sauf mention contraire prévue au CONTRAT.

MKD met à disposition du CLIENT les fiches visées pour une utilisation directe par le CLIENT et pour une communication ne pouvant excéder une (1) fois par semaine et par contact.

Location longue durée ("achat") et enrichissement de bases à partir de fichiers Contacts Professionnels et Contacts Particuliers – Les fiches de MKD visées dans la COMMANDE et les canaux de communication qu'elles contiennent visés dans la COMMANDE (adresses emails, numéro de téléphone mobile, adresse postale, numéro de fax, etc.) sont transmises au CLIENT pour une utilisation multiple ne pouvant excéder douze (12) mois à compter de la livraison, sauf mention contraire prévue au CONTRAT.

MKD met à disposition du CLIENT les fiches visées pour une utilisation directe par le CLIENT et pour une communication ne pouvant excéder une (1) fois par semaine et par contact.

Sécurité et destruction des données après exécution – Dès la livraison, le CLIENT est responsable de la sécurité des fichiers remis par MKD et de la confidentialité des informations contenues, du respect des règles légales et d'éthique liées à la protection des données personnelles des individus, à leurs droits à l'information et à la modification, et toutes autres obligations légales ou contractuelles et en particulier celles prévues à l'Annexe I.B.

La réalisation des prestations prévues dans la COMMANDE, notamment le routage, s'effectue via les prestataires de MKD ou ses sous-traitants, ou par le CLIENT lui-même. Le CLIENT s'engage directement et pour le compte de ses partenaires éventuels au strict respect des lois, notamment en matière de protection des données personnelles et au respect strict des finalités autorisées. Ces règles que le CLIENT s'impose ou impose à ses partenaires seront au minimum équivalentes à celles prévues en ANNEXE I.B.

Le CLIENT s'oblige à respecter notamment les règles de désabonnement, le droit à l'accès et à la suppression des données de l'utilisateur, à tenir informés les contacts de l'origine des données dans toutes ses communications, et à vérifier régulièrement son fichier auprès de MKD (au minimum une fois par trimestre) afin d'expurger sa base de tous les contacts ayant exercé leur droit RGPD. Le CLIENT s'adresse à cette fin par mail à : contact@mkdgroupe.com.

L'obligation de sécurité ne cesse pas à l'expiration du délai de conservation des données; elle s'étend jusqu'à la date de destruction effective des données.

Au terme de l'exécution de chacune des COMMANDES, le CLIENT procède à la destruction des données. En conséquence, le client rend totalement indisponible et inutilisable la donnée. Les moyens et mise en œuvre de la destruction sont la responsabilité du CLIENT. **Le CLIENT s'oblige ainsi à détruire l'ensemble des données communiquées par MKD dans le cadre de la COMMANDE sous un délai de trente (30) jours du terme fixé pour chacune des COMMANDES**, soit des trois (3) mois pour les locations à usage unique et pour les locations à usage multiple, et douze (12) mois pour les locations longue durée, sauf terme particulier ou terme anticipé du CONTRAT. Le CLIENT supprime ces données de l'ensemble de ses services et systèmes, de tous supports (y compris papier, et mails), et auprès de tous intervenants.

Dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du terme du CONTRAT, le CLIENT confirme par écrit cette destruction à l'adresse : contact@mkgd groupe.com. L'écrit du CLIENT certifie la destruction des données, précise les dates des opérations et de destruction, la nature des opérations réalisées sur les données et les noms des intervenants dans le traitement et destruction des données.

Routage (ou « service d'expédition ») Email, SMS ou Courrier Postal – MKD s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de routage de qualité conformément aux usages de la profession. Le CLIENT reconnaît que les solutions informatiques d'expédition d'Emails, SMS ou Courrier Postal mises à disposition par MKD via ses partenaires commerciaux relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et que ses services ne peuvent pas couvrir toutes les possibilités d'utilisation. Le CLIENT accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité temporaire des solutions informatiques mises en place, sans dédommagement.

MKD ne délivre aucune garantie expresse, implicite, légale ou autre sur la performance ou les résultats des services de routage proposés via ses partenaires. Les données d'exemple ou les statistiques mises à disposition du CLIENT sont uniquement fournies à titre indicatif.

Les conditions de service et d'utilisation établies par les partenaires commerciaux de MKD s'appliquent de plein droit aux services d'expédition de Email, SMS ou Courrier Postal; étant précisé que le CLIENT s'interdit les pratiques de *Spam* (envoi de courrier électronique non sollicité vers de multiples destinataires) ou autres pratiques contraires à la nétiquette (<http://spam.abuse.net/>).

1.9. QUALITÉ DES DONNÉES

MKD est lié au CLIENT ayant passé commande par une obligation de moyens et non de résultat. Les informations fournies par MKD sont communiquées de bonne foi, sans garantie ni recours contre MKD.

MKD n'est pas responsable de la qualité des informations fournies par ses partenaires, et de préjudices indirects tels qu'un faible taux de réponse, sauf exceptions précisées ci-après.

Quantités livrées – Compte tenu des pratiques admises dans le secteur et des contraintes techniques, MKD n'est pas tenue d'assurer la livraison de l'exacte quantité de données prévues à la COMMANDE. Le CLIENT est tenu d'accepter une tolérance en plus ou en moins de dix pour cent (10%) des quantités prévues.

Garantie de qualité des données livrées – MKD garantit un taux d'indisponibilité définitive (NPAI) pour Adresse Email, Adresses Postales et Numéros de téléphone maximum de dix pour cent (10%) des contacts d'un fichier loué ou acheté. Au-delà de ce taux de dix pour cent (10%) d'erreurs, MKD s'engage à remplacer les NPAI par un nombre équivalent de contacts en erreur, à accorder au CLIENT une remise supérieure à sept pour cent (7%) ou, à la demande du CLIENT, à établir un avoir qui sera appliqué lors de ses prochaines commandes, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

Les NPAI sont appréciés par COMMANDE : séparément, en cas de commandes multiples, et sans cumul possible entre catégories et commandes.

Le remplacement, remise ou avoir en cas de NPAI supérieur dix pour cent (10%) comme indiqué ci-dessus ne peut intervenir qu'après l'exploitation totale du fichier livré par MKD, avant toute réclamation, et sous réserve de l'envoi préalable du fichier contenant les contacts définis comme étant en erreur à MKD pour vérification des erreurs remontées par le CLIENT.

Pour être admis au bénéfice de cette garantie contractuelle, le CLIENT se manifeste dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de livraison des fichiers concernés ou de la date d'envoi de la campagne.

Sont exclus de la garantie contractuelle pour NPAI :

- les fichiers de MKD Contacts Professionnels ou Contacts Particuliers d'un volume inférieur à 10.000 (dix-mille) contacts.
- les fichiers téléphoniques et postaux de MKD Contacts Professionnels, quel que soit le volume commandé.
- les campagnes d'Emailing (location de fichier Email) dont le visuel HTML est fourni par le CLIENT. Seul un visuel créé et contrôlé par MKD (notamment en termes de délivrabilité et de conformité aux standards de l'Emailing) peut bénéficier de la garantie NPAI sur la campagne envoyée.

Bloctel – Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, la confrontation des fichiers de prospection ciblant des particuliers à la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL est obligatoire pour toute prospection téléphonique commerciale orale; la communication par moyen électronique de type SMS n'étant pas concernée par le dispositif.

MKD s'engage à fournir des fichiers téléphoniques de particuliers ayant été confrontés par ses partenaires à la liste d'opposition au démarchage téléphonique avant la livraison. La durée d'exploitation d'un fichier confronté à la liste BLOCTEL est de 30 jours maximum. Passé ce délai, il appartient au client de maintenir le fichier en conformité avec BLOCTEL : le fichier fera l'objet d'une nouvelle confrontation à la liste BLOCTEL, effectuée par le CLIENT directement, et dont les frais seront exclusivement à sa charge.

1.10. SOUS-TRAITANCE

MKD pourra librement confier la réalisation de tout ou partie de l'exécution des COMMANDES à sa charge à des tiers sous-traitants, avec lesquels MKD conclut des accords de confidentialité au préalable. MKD demeure responsable à l'égard du CLIENT de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du CONTRAT.

1.11. LIMITE DE RESPONSABILITÉ DE MKD

La responsabilité de MKD au titre du CONTRAT est limitée au montant des sommes versées par le CLIENT pour la COMMANDE concernée.

MKD ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes résultant des dommages de toutes natures causés aux personnes et/ou aux biens, susceptibles d'affecter le CLIENT, ou les clients de celui-ci.

Étant rappelé que MKD est liée au CLIENT par une obligation de moyens et non de résultat.

La présente clause de limite de responsabilité est considérée comme essentielle et déterminante par MKD, qui n'aurait pas contracté sans elle.

1.12. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

LE CLIENT reconnaît la nécessité de bien définir ses besoins et le caractère essentiel des informations qu'il lui incombe de fournir à MKD au préalable afin qu'elle établisse son OFFRE.

Le CLIENT reconnaît disposer de toutes les compétences nécessaires pour apprécier la qualité du fichier et son adéquation à l'usage qu'il compte en faire.

Le CLIENT a l'entière responsabilité de l'utilisation des fichiers et des messages élaborés. L'utilisation qui sera faite du fichier devra se conformer strictement à la loi 78-18 du 6 janvier 1978, à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, aux recommandations de la CNIL, aux dispositions légales sur la protection des données à caractère personnel, et aux stipulations du CONTRAT - notamment à l'article 1.15 et à l'Annexe I.B.

Le CLIENT reste seul responsable du contenu et du fonctionnement de ses campagnes. En particulier, le CLIENT s'assure qu'il détient les droits nécessaires à l'utilisation des contenus diffusés.

Les conseils que MKD délivre ne sont donnés que pour l'exécution de la COMMANDE, et en aucun cas pour l'organisation ou la gestion des clients du CLIENT.

La responsabilité de MKD ne saurait être engagée par suite de l'utilisation des données faite par le CLIENT.

Le CLIENT garantit MKD contre toute réclamation, dommage, préjudice financier ou d'image, action en justice, ou enquête et poursuites des autorités publiques (telles que la DGCCRF/DDPP), ainsi que de toute condamnation prononcée à son encontre liée à l'utilisation faite par le CLIENT des données et prestations reçues au titre du CONTRAT, y compris du contenu des informations transmises, diffusées, reproduites. Le CLIENT s'engage à réparer le préjudice subi par MKD de ce fait.

1.13. SAVOIR FAIRE, PROPRIÉTÉ DES DONNÉES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Propriété intellectuelle et commerciale des données – Toutes données/fichiers informatiques et droits sur les prestations fournies par MKD sont et demeurent la propriété exclusive de MKD et/ou de ses partenaires commerciaux, qui sont libres de les utiliser à toute autre fin; Précision faite que MKD utilise exclusivement des bases de données partenaires et des bases de données en régie.

Le CLIENT ne dispose que du droit d'utiliser les produits et prestations livrés au titre de la COMMANDE pour les finalités autorisées à partir de ses besoins tels que précisés au CONTRAT, à l'exclusion de toute autre utilisation. En conséquence, le CLIENT s'engage :

- à n'utiliser les données consultées et mises à disposition, et les informations ainsi obtenues que pour des besoins et finalités propres et professionnels définis par écrit avec MKD.
- à ne pas les communiquer à des tiers – soit toute entité autre que celle ayant contracté avec MKD – à titre gratuit ou onéreux sans l'accord exprès et écrit de MKD.
- à ne pas les commercialiser directement ou indirectement en tout ou partie.
- à ne pas reproduire en nombre, même gratuitement, les données consultées, et les informations obtenues.

Toutes les données récupérées à l'occasion d'opérations exécutées par MKD au profit du CLIENT restent la propriété exclusive de MKD, sauf convention contraire des Parties, y compris toutes les données induites de la campagne (dont les critères comportementaux de la base – ouverture, zones de clic, etc.). Le CLIENT ne dispose d'aucun droit d'exploitation de ces données.

Signes distinctifs, propriété intellectuelle – Les données, programmes, échantillons, textes, informations, logos, identités visuelles de MKD sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée, décompilation, copie ou autre méthode – dont l'obtention illicite de code source ou de toute autres données appartenant à MKD ou à ses partenaires commerciaux – peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires.

1.14. RÉSILIATION

Les Parties ont la possibilité de résilier le CONTRAT selon les modalités suivantes :

Résiliation en cours de CONTRAT à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties – moyennant un préavis d'un (1) mois minimum donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Résiliation pour non-respect des obligations contractuelles par l'une des Parties – en cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une de ses obligations, et après une mise en demeure par courrier recommandé restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un (1) mois, l'autre Partie peut résilier le CONTRAT de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

En cas de résiliation, la totalité des sommes dues au titre du CONTRAT, y compris des périodes comprises entre la date de début de préavis et le terme anticipé, sont immédiatement exigibles par MKD.

Sauf résiliation pour violation du CONTRAT, le CLIENT continue d'avoir accès à l'ensemble des services pour la période restant à courir du CONTRAT déjà réglée par lui. A l'expiration du terme du CONTRAT, le CLIENT procède à la destruction des versions électroniques et papier des bases de données que MKD lui a remises en exécution du CONTRAT, sous peine d'une indemnité forfaitaire en faveur de MKD du triple de la COMMANDE concernée.

1.15. FORCE MAJEURE

Si l'exécution du CONTRAT, ou de toute obligation incombant à MKD au titre du CONTRAT, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, MKD est dispensée de l'exécution des obligations contractuelles empêchées; la force majeure se définissant comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté des Parties. Par exemple : défaillance du réseau public de distribution d'électricité ou de télécommunications, pertes de connectivité Internet y compris dues aux opérateurs publics ou privés, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre.

La Partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre Partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement du cas de force majeure qui suspend, pendant toute sa durée, les obligations nées du CONTRAT.

En cas de suspension supérieure à un (1) mois, MKD pourra demander la résiliation du CONTRAT sans être tenue de verser une quelconque indemnité au CLIENT, en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

1.16. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les Parties s'assurent du **strict respect** de la législation applicable en matière de protection des données personnelles conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par le décret du 4 novembre 1991 et par la loi du 6 août 2004 transposant la directive 95/46/CE), et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »).

La politique de protection des données personnelles de MKD (ANNEXES I.A et I.B des présentes) fait partie intégrante du CONTRAT. Elle a pour objet:

- d'une part, de régir le traitement y compris la collecte, l'utilisation, et l'accès aux Données personnelles du **CLIENT** dans le cadre de l'exécution du CONTRAT (ANNEXE I.A).
- d'autre part, de régir le traitement y compris la collecte, l'utilisation, et l'accès aux Données personnelles de **TIERS** communiquées au CLIENT pour l'exécution du CONTRAT (ANNEXE I.B).

Le CLIENT s'engage à respecter les engagements prévus à l'ANNEXE I.B et à en faire respecter les termes par son personnel, permanent ou non permanent, et par ses sous-traitants, qui ne pourront intervenir qu'aux conditions ci-après énoncées. Notamment, le CLIENT répercute sur eux des engagements similaires à ceux prévus dans l'ANNEXE I.B et à l'article 1.16 des présentes CONDITIONS.

Le CLIENT doit, en particulier:

- utiliser les données à caractère personnel de tiers (notamment des contacts contenus dans les bases de données reçues de MKD) (« Données Protégées ») exclusivement et strictement pour les finalités autorisées et expressément décrites dans la COMMANDE, sous les réserves prévues au CONTRAT.
- traiter les Données Protégées strictement en conformité avec le RGPD.
- mettre en œuvre et maintenir des mesures techniques et organisationnelles appropriées concernant les traitements de Données Protégées de telle sorte à ce que le traitement satisfasse aux exigences du RGPD et assure la protection des droits des personnes concernées, et fournir les garanties appropriées.
- s'interdire d'engager un sous-traitant pour le traitement des Données Protégées sans l'autorisation préalable, écrite et spécifique de MKD.
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la protection et la sécurité des Données Protégées.
- immédiatement et au plus tard dans les soixante-douze (72) heures de leur réception, faire remonter à MKD toute requête, demande ou réclamation – par exemple demandes de confirmation de traitement de données, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition etc. – d'une personne concernée en vue d'exercer ses droits en vertu du RGPD.
- immédiatement et au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures de leur survenance notifier à MKD tout accès aux traitements de Données Protégées non-autorisé, toute altération, toute perte, tout traitement non-autorisé, ou toute violation de données personnelles reçues par le CLIENT au titre du CONTRAT.
- prendre sans délai et au plus tard dans les quarante-huit (48) heures après leur communication les mesures sollicitées par MKD suite à une requête, demande ou réclamation, ainsi que toute notification prévue au paragraphe précédent.
- ne pas répondre à une requête, demande ou réclamation sans l'accord écrit et préalable de MKD.
- fournir à MKD l'assistance nécessaire afin d'assurer sa conformité avec le RGPD – notamment en ce qui concerne la sécurité du traitement, la notification des violations de Données Protégées et leur communication à la personne concernée, ainsi que les informations que MKD requiert raisonnablement ou qu'une autorité de contrôle demande.
- s'assurer que son personnel et ses sous-traitants satisfont également à ces obligations, et prendre toutes mesures appropriées.

Le CLIENT s'engage à conserver l'ensemble des Données Protégées sur le territoire de l'Union Européenne.

S'il s'avère que le CLIENT ne respecte pas ses obligations en vertu de l'ANNEXE I.B et du présent article, MKD peut suspendre le transfert de données personnelles au CLIENT jusqu'à ce que la violation soit corrigée, voire résoudre le CONTRAT après notification écrite de la violation non remédiée dans les soixante-douze (72) heures par le CLIENT, sans préjudice de toutes mesures de réparation et dommages-intérêts.

MKD peut partager toute notification et les détails fournis par le CLIENT en vertu du présent article avec son groupe de sociétés, l'autorité de contrôle des données personnelles ou toute autorité réglementaire.

1.17. RESPECT DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES DROITS DES TIERS

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur. Il s'interdit de diffuser des éléments immoraux, illégaux, en violation des lois et droit de tiers ou susceptibles d'engendrer une responsabilité civile ou pénale – y compris en matière de diffamation, pornographie, atteinte aux bonnes mœurs, protection de l'enfance, propriété intellectuelle, droits de la personnalité, actes de concurrence déloyale ou comportement parasitaire, d'atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques de l'Internet, aux bonnes mœurs et au respect de la vie privée – à partir des données, canaux de communication et toute autre prestation fournis au titre du CONTRAT.

MKD peut interrompre immédiatement sa prestation. MKD peut aussi procéder à la résolution de plein droit du CONTRAT après une notification écrite de violation non remédiée dans les soixante-douze (72) heures, sans que LE CLIENT ne puisse prétendre à un quelconque préjudice, obtenir une quelconque réparation ou la répétition des avances versées. Les sommes dues au titre du ou des CONTRATS en vigueur seront alors immédiatement exigibles et facturées. Même en cas de mise en conformité du CLIENT, MKD peut refuser de poursuivre ses relations contractuelles avec celui-ci ou ses sociétés associées.

En effet, compte tenu de la nature des données communiquées et prestations effectuées, MKD établit ses relations contractuelles sur la base de rapports de confiance mutuels avec le CLIENT. La rupture de confiance justifie un arrêt immédiat et définitif des relations contractuelles entre les Parties, qui ne pourront être renouées que sur des bases contractuelles nouvelles. Et ce, sans préjudice des dommages-intérêts éventuels auxquels MKD pourrait prétendre.

En cas de violation grave et apparente des lois – par exemple, en cas d'infraction pénale, y compris infractions sexuelles, vente ou trafic de produits ou substances illégales ou interdits ou hors commerce, etc. – , MKD avertira sans délai les autorités publiques, sans qu'aucune réparation ou versement de dommages et intérêts ne puissent être réclamés sous quelque forme que ce soit par le CLIENT.

1.18. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'engage à considérer comme confidentielles toutes les informations qui lui ont été communiquées par l'autre Partie dans le cadre du CONTRAT, et notamment toutes informations de quelque nature qu'elles soient, afférentes aux COMMANDES, communiquées soit par écrit, soit oralement ou sous toute autre forme et notamment les renseignements ou informations de nature commerciale, technique, juridique, fiscale, ou financière ainsi que les méthodes, processus, savoir-faire et techniques élaborés ou utilisés, ainsi que toutes analyses, compilations, études, propositions ou autres documents que MKD ou ses préposés ont établi ou établiront, lesquels comportent les informations visées ci-avant, s'y réfèrent, ou en résultent (« Informations Confidentielles »).

Les Parties s'engagent, à condition que les Informations Confidentielles ne soient pas tombées dans le domaine public, à :

- utiliser les Informations Confidentielles dans le seul cadre du présent CONTRAT.
- ne pas révéler ou communiquer à des tiers les Informations Confidentielles.
- considérer les Informations Confidentielles comme étant destinées à leur seul usage, à l'exclusion de tout tiers.
- ne divulguer les Informations Confidentielles qu'à leurs seuls employés qui sont dans la nécessité de connaître ces informations et uniquement dans le cadre du CONTRAT.
- informer lesdits employés de l'existence de la présente clause de confidentialité, et se porter fort de ce qu'ils traiteront les Informations Confidentielles conformément aux stipulations de la présente clause.

Enfin, les Parties s'engagent à ne divulguer des Informations Confidentielles à aucun tiers, quel qu'il soit, et à prendre toutes mesures, judiciaires ou autres, pour empêcher une telle divulgation sous quelque forme que ce soit.

Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles toutes les informations dont il sera établi (1) qu'elles étaient dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou postérieurement en l'absence de toute faute, (2) qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite et conformément aux présentes, (3) ou qu'elles ont été publiées sans violation des stipulations du CONTRAT.

1.19. RÉFÉRENCES

Par exception à l'article 1.19, le CLIENT autorise MKD à citer son nom et à utiliser son logo aux fins de citation sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence, pendant la durée du CONTRAT et dans un délai maximal de trois (3) ans après son terme, sauf si le CLIENT s'y oppose expressément et par écrit.

1.21. ASSURANCES

MKD est titulaire d'une police d'assurance auprès de la compagnie d'assurance AVIVA couvrant sa responsabilité civile professionnelle. MKD s'engage à fournir au CLIENT, si celui-ci lui en fait la demande expresse, une copie de l'attestation de l'assureur indiquant notamment le montant maximum garanti et les exclusions éventuelles.

1.22. DIVERS

Audits de conduite – Le CLIENT accepte que MKD puisse procéder à des audits de conduite effectués par lui ou un prestataire désigné à cet effet afin de vérifier le respect des normes susmentionnées. Toute infraction aux dispositions ci-dessus expose le CLIENT à la cessation immédiate des relations commerciales par MKD, dans les conditions précisées dans les articles qui précèdent.

Tolérance – Non-renonciation – Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause, ne pourra en aucun cas être considéré comme un abandon de son droit à faire observer ultérieurement, à tout moment et sans préavis, chacune des stipulations du CONTRAT ni comme renonciation aux droits issus du CONTRAT. Le fait de tolérer une situation n'a ainsi aucunement pour effet d'accorder des droits acquis.

Divisibilité des clauses – La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une ou quelconque des stipulations du CONTRAT n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations, qui conservent tous leurs effets. Les Parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

Intitulés – Les intitulés de ce CONTRAT et leur numérotation ne sont utilisés que par commodité et n'ont aucune signification particulière ni portée juridique à l'égard de l'interprétation qui pourrait être faite du CONTRAT.

Notifications – Toute communication entre les Parties se fait par écrit. Elle est délivrée par courriels ou aux adresses postales correspondant au siège social de chacune des Parties, les Parties y élisant domicile.

- Pour MKD : contact@mkgroupe.com ; 35 rue de la Belle Image - 94700 Maisons-Alfort.
- Pour le CLIENT : courriel et adresse postale indiqués lors de la COMMANDE.

A défaut d'avoir notifié à l'autre Partie le changement de son siège social ou de son domicile, toute notification effectuée à la dernière adresse connue sera considérée être valablement effectuée.

1.23. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les présentes CONDITIONS, ainsi que tout CONTRAT conclu entre le CLIENT et MKD, sont régis par la loi française.

Tout différend relatif à la validité, conclusion, l'interprétation ou l'exécution ou la terminaison du CONTRAT, s'il n'est résolu amiablement dans un délai de deux (2) mois après une notification du différend par lettre recommandée avec avis de réception, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions relevant du ressort de Créteil, auxquelles les Parties attribuent expressément compétence.

ANNEXES

ANNEXE I.A POLITIQUE DE PROTECTION DE DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

1. Politique de sécurité de l'information

Définit les exigences au niveau de MKD pour la gestion de la sécurité de l'information dans l'ensemble de MKD dans la relation au stockage, au traitement et à la transmission des données personnelles. Définit la politique de sécurité de l'information pour l'entreprise s'applique à toutes les opérations personnelles de traitement de données pour l'entreprise.

2. Révision et mise à jour de la politique de sécurité des informations

La révision de la politique de sécurité des informations est revue annuellement lors d'un atelier afin de s'assurer que l'entreprise respecte ses obligations de conformité aux exigences légales et contractuelles relatives à la gestion des données personnelles. L'équipe sécurité sera en charge d'entreprendre une note technique des modifications qui devront être apportés aux politiques. Si des modifications sont apportés, elles seront communiqués aux responsables des équipes.

3. Objectifs

Ce document détaille la stratégie de sécurité de MKD Groupe en ce qui concerne le stockage, la traitement et la transmission de données personnelles. Son objectif est de fournir une sous-traduction détaillée des responsabilités en matière de sécurité de l'information pour tous les niveaux du personnel, des dirigeants, des partenaires et des sous-traitants.

4. Périmètre d'action

Ce document doit être examiné par les parties impliquées dans les opérations de traitement des données personnelles de MKD Groupe spécifiquement : Opération de traitement des données personnelles au jour le jour. Mise en œuvre de nouveaux systèmes de traitement des données personnelles. Maintenance du traitement des données personnelles existantes. Le document devrait également être utilisé à des fins de référence lorsque MKD Groupe entreprend son examen annuel de la conformité en matière de sécurité.

5. Rôles

Au vue de la taille de l'entreprise l'équipe sécurité est composé de 2 personnes, le responsable de la sécurité, et le responsable des procédures.

5.1 Structure

Au sein de MKD Groupe, un cadre supérieur est responsable des questions relatives à la sécurité de l'information et désigné responsable de la sécurité de l'information.

5.2 Contacts Tableau :

Responsable de la sécurité | Camille Afchain | DPO | 0621040063 |
Responsable des procédures | Marc Lagrandeur | CTO | 0611428045

5.3 Revue annuel

Toute la sécurité de l'information est examinée et, le cas échéant, mise à jour au moins sur une base annuelle ou sur une modification importante de l'environnement informatique. Le processus d'examen garantit que : Les politiques en place sont toujours nécessaires les threats perçus face à MKD Groupe sont identifiés et pris en considération dans la documentation procédurale. Toutes les nouvelles questions juridiques sont identifiées qui nécessitent des changements dans la politique ou la pratique actuelle MKD Groupe répond aux attentes actuelles en matière de conformité à la sécurité. Toute modification apportée à la configuration du réseau ou aux nouvelles applications est incluse dans la politique de sécurité de MKD Groupe. Un processus officiel d'évaluation des risques documenté doit également être achevé chaque année pour identifier les principaux actifs de l'entreprise (y compris l'environnement informatique, les données personnels) ainsi que les menaces et vulnérabilités potentiels qui pourraient avoir un impact sur la sécurité de ces actifs.

5.4 Infraction

Les procédures disciplinaires de l'entreprise seront invoquées dans le cas où le personnel ou des tiers enfreignent l'énoncé de politique et ou toute politique ou norme à l'appui.

5.5 Communication

Un organigramme de la société est disponible pour avoir une cartographie des employés et des personnes ayant les autorisations d'accès aux datas.

5.6 Formation

Une fois que la nouvelle politique a été introduite, à la suite de changement, et au moins chaque année, tout le personnel doit approuver les politiques de sécurité. Cela garantit qu'ils ont lu et compris la politique et acceptent toutes les conséquences. Si ils ne parviennent pas à y adhérer, les utilisateurs seront familiarisés avec les procédures et une formation spécialisée sera dispensée si nécessaire. Un Accusé de réception du personnel est tenu de reconnaître (par écrit ou par voie électronique) qu'il a suivi des cours de sensibilisation à la sécurité, et un registre doit être tenu à cet effet.

5.7 Recrutements

MKD Groupe doit s'assurer que tout employé directement embauché par l'entreprise doit être soumis aux contrôles suivants, lorsque l'employé aura accès aux données du titulaire de la carte : Vérifications des références Vérifications antérieures de l'historique de l'emploi Droit au statut de travail Vérification du casier judiciaire

6. Politique individuel

Les politiques énumérées ci-dessous ont été élaborées conformément aux versions actuelles de la Norme de sécurité des données. Les politiques répondent à toutes les exigences énumérées dans la norme de sécurité des données. Des politiques spécifiques sont énumérées ci-dessous :

- Politique de gestion de la sécurité (POL_SECURITE)
- Politique en matière d'accès externe et de VPN (POL_VPN)
- Politique en matière de la classification et de traitement des données sensibles (POL_SEN)
- Politique en matière de création des mots de passe (POL_PASS)
- Politique en matière d'utilisation des ressources informatiques de l'entreprise (POL_REI)
- Politique violation incident données (POL_INC)
- Politique exercice des droits (POL_EXD)

ANNEXE I.B

POLITIQUE DE PROTECTION DE DONNÉES PERSONNELLES DES TIERS

MKD Groupe attache une importance toute particulière à la protection des données personnelles. L'entreprise met en place des mesures organisationnelles et techniques en vue d'assurer la protection des données contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ou contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé de données à caractère personnel.

La prise en compte de la logique « Privacy by design » est au cœur de notre activité, qui s'articule autour de plusieurs points en termes de garanties et de fonctionnalités pour la mise en conformité avec le RGPD.

MKD Groupe dispose d'une expérience particulière du domaine qui permet de garantir une qualité de service élevée avec l'expertise des personnes présentes et des sous-traitants sélectionnés.

MKD Groupe met en place nativement les documents et procédure RGPD suivant :

Gestion d'un registre de traitement au niveau des tables du modèles de données.

Logs des modifications des données de contacts.

Export RGPD disponible.

Suppression de toutes les données personnelles d'un individu de manière manuelle ou automatique. Gestion granulaire du consentement par traitement et par canal.

Organisation

Un responsable de la protection des données personnelles a été désigné. Il reporte directement au Comité de Direction. Il veille à la mise en œuvre de la politique de sécurité de l'information et assure le suivi de la formation du personnel en la matière.

Sécurité physique et logique

Les données personnelles traitées par l'entreprise ainsi que les systèmes utilisés sont protégées tant logiquement que physiquement. Les Datacenter OVH bénéficient d'une certification ISO 27001. Ainsi, l'accès aux bâtiments n'est autorisé que moyennant la présentation d'un badge. Le serveur de backup de chez Hostinger ayant le même niveau de sécurité. Une procédure assure que toute personne qui quitte l'entreprise se voit immédiatement privée de ses accès aux différents outils de l'entreprise de façon manuel.

Journalisation des accès (audit trail)

L'ensemble des accès aux applications et aux données est journalisé. Les fichiers de logs sont analysés régulièrement en vue de détecter des anomalies, ceci de manière automatique. En outre, un contrôle manuel est régulièrement opéré. La politique de journalisation est régulièrement réévaluée.

Gestion des incidents

Les incidents constatés sont recensés dans un système de gestion reprenant le moment de l'incident, les données et systèmes impactés et les mesures prises en vue de la correction des problèmes identifiés. De manière régulière, les incidents constatés sont passés en revue et servent de base à l'élaboration de mesures préventives ou correctives.

Surveillance et évaluation

Régulièrement (au moins une fois par an) l'ensemble des éléments de la politique de sécurité sont réévalués.

Documentation des processus et politiques de sécurité MKD Groupe a repris, par écrit, l'ensemble des processus et politiques liés à la protection des données.

Les documents ainsi établis recouvrent notamment :

L'identité du conseiller en sécurité de l'information La politique de sécurité de l'information

Le plan de mise en œuvre des mesures de sécurité

La documentation technique des mesures de sécurité mises en place

Le calendrier des opérations planifiées

Les rapports d'incidents

Environnement techniques

Sites physiques MKD Groupe a fait choix, en vue de de la nature de ses activités de faire appel à un sous-traitant pour la gestion de ses serveurs (courriel, développement) géré par la SAS OVH, 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France RCS Lille Métropole 424 761 419 00045 Code APE 2620Z. Les centres de données disposent d'une certification ISO/CEI 27001, PCI-DSS, HDS, RGPD, CSA STAR, ISO 27701. Référence : <https://www.ovhcloud.com/fr/enterprise/products/hosted-private-cloud/safetycompliance/> MAJ du 01/04/2020, suite au incident d'OVH nous avons mise en place un plan de continuité d'activité avec un serveur de sauvegarde chez Hostinger.

Machines physiques et virtuelles L'infrastructure MKD Groupe est basée sur un ensemble de 2 serveurs de type INTEL XEON équipées de disques SSD ou de disques 15 K en mode RAID et de cartes réseau répliquées qui sont chez OVH. Ces machines servent de support à des serveurs virtuels sur lesquels les différentes applications sont déployées comme ELK (Elastic Search). Un serveur est en charge de l'interface graphique l'autre héberge les données. Le serveur qui héberge les données n'est accessible qu'avec authentification avec une Clé SSH. Le système d'exploitation déployé sur ces différents environnements est basé sur des distributions LINUX éprouvées. Sécuriser les serveurs Nous avons mise en place les précautions suivantes : Limiter l'accès aux outils et interfaces d'administration aux seules personnes habilitées. Politique spécifique de mots de passe pour les administrateurs. Comptes nominatifs Activation du chiffrement TLS sur ELK Filtrage IP Utilisation uniquement du port 22 Aucun cookie MAJ de la distribution et du serveur.

Sécuriser les sites web

- Signature algorithm SHA256withRSA mkgroupe.com Protocols TLS 1.2 Cypher : TLS_ECDHE_RSA_WITH_AES_128_GCM_SHA256 (0xc02f) ECDH x25519 (eq. 3072 bits RSA) FS 128 TLS_ECDHE_RSA_WITH_AES_256_GCM_SHA384 (0xc030) ECDH x25519 (eq. 3072 bits RSA) FS 256 TLS_DHE_RSA_WITH_AES_128_GCM_SHA256 (0x9e) DH 2048 bits FS 128 TLS_DHE_RSA_WITH_AES_256_GCM_SHA384 (0x9f) DH 2048 bits FS

Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité

Suite au incident OVH du 10 Mars 2021 chaque semaine nous faisons une sauvegarde des données sur un serveur hébergé chez Hostinger. Chaque semaine nous faisons un backup des données sur celui-ci. Authentification SSH uniquement. La localisation du serveurs est au Royaume-Uni.

Archiver de manière sécurisée

Pour pouvoir continuer et développer son activité en qualité de courtier en data, MKD Groupe à fait développer un outil en interne pour répondre de façon pro-active à l'article 24 & 25 des obligations générales. La finalité étant de pouvoir répondre aux clients sur les demandes de violation et les exercices des droits afin d'encadrer la maintenance et la destruction des données. Nous avons mise en place une procédure de suppression sécurisée des données.

Gérer la sous-traitance

Nous avons mise en place une procédure afin de vérifier que les garanties des sous-traitants sont nécessaires :

Mise en place d'un contrat de sous traitants qui définit le périmètre et les obligations des parties.

Mise en place d'une politique de sécurité

Audit avec questionnaire pour valider que le sous-traitants sont conforme avec les procédures de traitement des données a caractère personnel.

Sécuriser les échanges avec des tiers

Mise en place d'une procédure de gestion des tiers pour identifier dans le cadre de la gestion des tiers tous les tiers qui ont ou pourraient avoir un accès légitime aux données..

ANNEXE II
GRILLE TARIFAIRE DE MKD
(Février 2022)

Le barème des prix en vigueur est communiqué au CLIENT sur simple demande adressée par mail à :
contact@mkdgroupe.com.